



SHERPA France

Assemblée générale

Compte-rendu

Foix - 16 juin 2018

Liste des présents

Isabelle VANARA, Nathalie VANARA, Alain RIVIÈRE, Catherine ALZIEU, Lilian RIVIÈRE, Sylviane FOISNEL, Jean-Daniel BERGÈS, Catherine BISOTTO-BOIS, Morgane CANITRO, Laurent HUSTACHE, Élisabeth RAPIN, Nathalie UMHAUER, Thierry BOSC, Léonie SURBERCASE, Xavier PAQUIN, Raoul SAGNES.

Délégués ayant donné leurs pouvoirs

Charles LÉBOUCHET, Sophie ALZIEU, Philippe LE NOHAIC, Cécile LAMIRAULT, Olivier DENECHÉAU, Nathalie SANCTOS.

Rapport moral par Jean-Daniel BERGÈS

Merci à tous pour votre présence aujourd'hui, car je sais qu'il n'est pas évident, pour beaucoup d'entre vous, de se libérer et de faire ce déplacement en Ariège pour assister à cette l'assemblée générale 2018, de notre association.

Je tiens à excuser l'absence de Monsieur Alain GAROT, délégué de l'institut français du Cheval et de l'équitation et de Monsieur Éric ROUSSEAU, président de la société française des Équidés de Travail.

Comme pour beaucoup d'associations nationales de race, les difficultés matérielles, humaines et financières s'enchaînent au fil des jours. La conjoncture actuelle ne fait qu'accentuer les problèmes de faisabilité financière que nous rencontrons, pour mener à bien la mission qui est la nôtre. C'est toute la filière équine qui reste de plus en plus lourdement menacée dans son avenir.

Nous pouvons constater que la disparition progressive des Haras Nationaux et la nouvelle intégration de notre association nationale de race dans la société française des

Équidés de Travail, rendent notre tâche difficile, pour mener à bien l'organisation et l'administration de notre association. Le relationnel avec la SFET implique un travail important, par sa complexité et sa lourdeur. Les personnes bénévoles qui en ont la charge doivent y consacrer du temps et de l'énergie.

Malgré une faible participation de ces bénévoles courageux et volontaires, le SHERPA France s'emploie toujours, pour essayer de défendre, de promouvoir et de soutenir les éleveurs et les utilisateurs de notre Cheval Noir. Ce cheval, montre bien et toujours, ce qu'il sait faire dans les diverses disciplines équestres. Nombreux sont les chevaux qui se classent dans les concours régionaux, nationaux et internationaux (attelage, TREC, dressage, etc.).

C'est avec une profonde reconnaissance de leur courage et de leur investissement, que je remercie :

- les SHERPA régionaux, tous les éleveurs et utilisateurs qui ont œuvré pour la mise en valeur de nos chevaux, dans les différents concours, salons, foires et autres manifestations de l'année 2017 ;
- la commission revue (Martine SALVETAT et Nathalie VANARA), qui par son engagement, a permis la parution du 66^e numéro de notre revue ;
- notre nouveau secrétaire Raoul SAGNES, pour avoir eu la bonne volonté de faire revivre le site internet chevaldemerens.com et la boîte mail de notre association, qui étaient malheureusement délaissés depuis quelques années ;
- la commission du stud-book, sous la présidence de Lilian RIVIÈRE, qui elle aussi fait un travail considérable (dossier d'agrément d'organisme de sélection, adaptation et homogénéité des stud-books étrangers, règlements des concours d'approbation, suivi sanitaire des étalons).

Tous ces engagements personnels, coûteux et souvent laborieux sont profitables à la promotion de l'ensemble de la race. Ils sont la preuve de l'exemple qu'il faut poursuivre, pour accéder à la réussite des objectifs de notre association. Je souhaite une assemblée générale 2018, constructive et conviviale, qui permettra de toujours consolider les fondations de notre association.

Faisons « table rase » sur les problèmes personnels de certains qui portent atteinte à notre association et par là même à notre Cheval. Unissons nos forces pour atteindre nos objectifs.

Dans cette perspective, à nous, encore de redoubler d'efforts dans la solidarité et dans un esprit collectif, d'éviter une dégradation du fonctionnement de notre association. Pour le souvenir et le respect des personnes qui l'ont créée, nous nous devons de la sauvegarder et de parfaire son évolution dans les années à venir.

« Passionnés, solidaires et volontaires, pour aimer et servir notre Prince Noir » devrait être toujours notre devise.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier par Serge FAUCET

BILAN 2017

DEPENSES			
OBJET	INTITULE	MONTANT	TOTAL
AG 2017	FONCTIONNEMENT	1 075,20 €	
AIDES AUX REGIONS	FONCTIONNEMENT	6 349,72 €	
FOURNITURES-DEPLACEMENTS-LOYER...	FONCTIONNEMENT	2 527,48 €	9 952,40 €
BOUAN 2017	CONCOURS	16 363,65 €	16 363,65 €
REALISATION N° HORS-SERIE	HORS-SERIE	3 401,75 €	3 401,75 €
PUBLICITES-RECEPTIONS	PROMOTION	432,00 €	432,00 €
IMPRESSION-DIFFUSION	CATALOGUE ETALONS	8 473,20 €	8 473,20 €
FRAIS DELEGUE - REVERSION A LA SFET	SFET	4 886,32 €	4 886,32 €
DEPLACEMENT-HEBERGEMENT-RESTAURATION	SIA 2017	4 737,15 €	4 737,15 €
PLACEMENT LIVRET A BANQUE POPULAIRE		4 000,00 €	4 000,00 €
REUNIONS STUD-BOOK	CATALOGUE ETALONS	2 294,40 €	2 294,40 €
		54 540,87 €	

RECETTES			
OBJET	INTITULE	MONTANT	TOTAL
COTISATIONS	REVERSION REGIONS	7 605,00 €	
BOUTIQUE – DIVERS	RECETTES PROMO	11 156,88 €	
SIA 2016 (COMEXPOSIUM)	REVERSION INDEMNITES	1 979,56 €	
PARTENARIATS	AIDES	5 985,00 €	
PRELEVEMENTS SUR CARNETS	INSCRIPTIONS STUD-BOOK	10 800,00 €	
SFET CONCOURS		5 916,39 €	
SUBVENTION MAAF 2017	ORGANISATION BOUAN	3 115,70 €	
SOLDE MAAF 2015	CATALOGUES ETALONS	6 028,17 €	
VENTES CATALOGUES – N° HORS-SERIE		4 715,00 €	
		57 301,70 €	2 760,83 €

PROJET DE BUDGET 2019

DEPENSES			
OBJET	INTITULE	MONTANT	TOTAL
AG 2019	FONCTIONNEMENT	1 360,00 €	
AIDES AUX REGIONS	FONCTIONNEMENT	6 880,00 €	
FOURNITURES-DEPLACEMENTS-LOYER...	FONCTIONNEMENT	5 500,00 €	13 740,00 €
BOUAN 2019	CONCOURS	20 500,00 €	20 500,00 €
PUBLICITES-RECEPTIONS	PROMOTION	2 500,00 €	2 500,00 €
IMPRESSION-DIFFUSION	REVUES	3 500,00 €	3 500,00 €
FRAIS DELEGUE - REVERSION A LA SFET	SFET	4 000,00 €	4 000,00 €
FRAIS SALONS et FOIRES – FACTURATION SFET	EQUITALYON-ST-GIRONS- MAZERES-TARASCON	3 000,00 €	3 000,00 €
SIA 2019	DEPLACEMENT-HEBERGEMENT-RESTAURATION	5 000,00 €	5 000,00 €
REUNIONS STUD-BOOK		500,00 €	500,00 €
		52 740,00 €	

RECETTES			
OBJET	INTITULE	MONTANT	TOTAL
COTISATIONS	REVERSION REGIONS	8 930,00 €	
BOUTIQUE – DIVERS	RECETTES PROMO	19 000,00 €	
SIA 2019 (COMEXPOSIUM)	REVERSION INDEMNITES	2 000,00 €	
PRELEVEMENTS SUR CARNETS	INSCRIPTIONS STUD-BOOK	10 360,00 €	
SFET CONCOURS LOCAUX		3 500,00 €	
SUBVENTIONS	IFCE – SFET	5 750,00 €	
VENTES	BOUTIQUE	3 200,00 €	
		52 740,00 €	0,00 €

AG 2018

Mouvements sur le compte à la Banque Populaire

Solde créditeur au 31/12/2016 : 26 100,33 €

Solde créditeur au 29/12/2017 : 32 098,33€

Bilan : + 5 998,00 €

**En 2017 ouverture d'un livret A – Association –
Versement à l'ouverture : 4 000 €**

**Evolution des avoirs du SHERPA FRANCE – Bilan positif
5 998,00 + 4 017,50 = 10 015,50 €**

Ce bilan positif est réalisé, en grande partie, grâce à d'importantes économies sur les concours nationaux de BOUAN (publicité dans les médias réduite par rapport à 2016 – impression affiches, flyers, dépliants programme des concours mieux encadrée) et au montant de la réversion d'inscription au Stud-Book (passage de 20 à 40 €) et cela en réalisant en 2017 le catalogue des étalons et le hors-série « 70 ans du Stud-Book » (signalons que la revue décembre 2017 sera à payer en 2018 montant de la facture 1242,60€). La différence entre le bilan voir tableau joint et le solde créditeur s'explique par le non encaissement au 29 décembre 2017 de chèques aussi bien en débit qu'en crédit.

Il faut noter le versement du solde de la subvention MAAF pour le catalogue demandée en 2015 (6 028,17 €) ainsi que la diminution importante de la subvention MAAF pour 2017, cette baisse va se répéter en 2018 et continuer, Il est donc essentiel de préparer bien en amont les AAP de monter correctement les dossiers et respecter les dates, pour le reste je compte sur tous pour faire vivre notre association.

Merci pour votre confiance.

Le Trésorier du SHERPA FRANCE



Serge FAUCET

NB/ Le montant de la reversion reste inchangé à 45 €.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Rapport de la commission du stud book par Lilian RIVIÈRE

Nous devons TOUS mettre tous les moyens, toute l'envie, toute la cohésion nécessaire pour mettre l'accélérateur sur nos projets communs. Ils sont ou doivent être nombreux et contribuent au développement à l'avenir du Mérens.

Les missions et les souhaits du stud-book sont forts, en 2018 nos ambitions sont multiples.

Allègement du règlement du stud book

Voir le site du SHERPA France, volonté de l'IFCE : modifications plus faciles, moins contraignantes (pas attendre la commission du stud book).

Extension d'activités dans les pays européens

Demande d'extension d'activité dans tous les pays d'Europe excepté : Autriche, Irlande et Hongrie (ils dépendent du stud book français). Nous attendons les réponses des différents ministères.

Demande d'agrément du SHERPA Mérens comme organisme de sélection

Nous avons déposé notre dossier auprès de l'IFCE, puis de la SFET (problème de structuration du SHERPA). Si notre demande est retenue, nous allons assurer, dans le cadre de la réglementation européenne et française, les missions suivantes :

- la définition de la politique d'amélioration génétique de la race ;
- la définition des objectifs et d'un programme de sélection en veillant à la gestion de la variabilité génétique ;
- La définition des caractéristiques et des critères d'appartenance à la race ;

Nous confierons à l'IFCE :

- La certification de l'appartenance à la race ;
- La tenue du livre généalogique ;
- La délivrance des documents d'identification incluant un certificat généalogique.

Sélectionner, c'est choisir : concours d'approbation

Notre envie de continuer à maintenir une pression de sélection sur le choix de nos étalons, nous amène à revoir notre règlement du concours d'approbation (demande des éleveurs, des dresseurs). Nous venons de construire un examen qui va nous permettre de qualifier des mâles ayant les qualités attendues par le marché sans, bien sûr, occulter les caractéristiques de race. Nous appliquerons le nouveau règlement dès cet été.

Politiques d'encouragements 2017 et 2018

Dans le cadre du Conservatoire du patrimoine biologique régional en Occitanie, un soutien de la région nous a été alloué pour :

- Réaliser un dépistage de la PSSM « Syndrome du coup de sang » et le génotypage (coloration) sur les étalons approuvés. Ces études permettront, dans un premier temps, de réaliser un état des lieux et, à terme, de mieux orienter les accouplements afin d'éviter l'expression de ces caractères.
- Prélever des étalons pour conservatoire génétique afin d'éviter la consanguinité future. Le maintien et la conservation de la variabilité génétique passe par le prélèvement et la conservation d'étalons de différentes lignées.

Formation des juges

Formations destinées aux éleveurs et aux utilisateurs. S'il nous reste encore un peu d'énergie, nous souhaitons vous accompagner pour améliorer le savoir de tous et, de ce fait, produire un Mérens de meilleure qualité. La formation est une clé de voûte indispensable à notre développement.

Notre défi pour 2018 doit être, ensemble, d'aimer et de faire aimer le Mérens de demain.

Politique d'encouragement Cheval de Mérens 2018

50 % enveloppe – Étalonnage

- Entier refusé qui termine les épreuves et jugé « dressé » : maximum de 200 euros
- étalon approuvé : maximum de 250 euros

25 % du reste – Chevaux 3 ans montés qualifiés et présents au championnat

- P 1 / P2 en répartition 3 premiers / les autres et montant 1.5/1
- Maximum 250 euros

25 % du reste – Chevaux modèle et allures qualifiés et présents au championnat

- P1 / P2 en répartition les 3 premiers par section / les autres et montant 1.5/1

Pour bénéficier des encouragements l'adhérent au SHERPA doit être à jour de ses cotisations le jour de l'épreuve.

Population Mérens

Population par sexe de race Mérens selon les données enregistrées au SIRE à la date du 17/11/2017.

Femelles : 6758

Hongres : 1569

Mâles : 4312

Nombre d'élevage de chevaux de Mérens de 1997 à 2016 enregistrés au SIRE à la date du 21/11/2017

2017 : 146

2016 : 141

2015 : 154

2014 : 180

2013 : 176

2012 : 199

2011 : 273

2010 : 303

2009 : 321

2008 : 336

2007 : 318

2006 : 305

2005 : 328

2004 : 332

2003 : 362

2002 : 340

2001 : 314

2000 : 382

1999 : 392

1998 : 460

1997 : 477

Nombre d'élevage de Mérens selon le nombre de poulinières depuis 1997 enregistrés au SIRE à la date du 07/02/2018.

	1 jument	2 jument	3 à 5 juments	plus de 5 juments	Somme :
1997	240	95	88	54	477
1998	217	103	87	53	460
1999	161	85	97	49	392
2000	169	86	77	50	382
2001	137	61	72	44	314
2002	181	62	61	36	340
2003	196	69	58	39	362
2004	185	62	52	33	332
2005	175	54	61	38	328
2006	160	55	58	32	305
2007	169	64	52	33	318
2008	184	65	55	32	336
2009	183	56	56	26	321
2010	171	50	56	26	303
2011	154	47	46	26	273
2012	108	34	33	24	199
2013	91	33	32	20	176
2014	97	31	32	20	180
2015	77	29	25	23	154
2016	66	21	30	24	141
2017	77	22	27	20	146

Nombre de poulinières saillies en 2016 et 2017 enregistrées au SIRE au 4/11/2017

2016 : 550

2017 : 469

Nombre d'étalons en activité pour 2016 et 2017 enregistrés au SIRE au 4/11/2017

2016 : 56

2017 : 49

Nombre de déclarations de naissances enregistrées au SIRE à la date du 9/12/2017

2016 : 240

2017 : 261

L'ensemble des données ci-dessus nous montrent une évolution des effectifs. Le nombre d'élevages et, de fait, d'éleveurs est en diminution. Ce résultat est principalement dû à une évolution de l'orientation donnée par les naisseurs à leurs produits. Auparavant une grande partie de la population était orientée vers la boucherie. Au fil des années et suite à une sélection plus déterminée des reproducteurs, de moins en moins de Mérens ont été orientés vers ce débouché. La crise économique et les difficultés de marché qu'elle a engendrées ont également contribué à ne valoriser que les chevaux les plus qualitatifs dans leurs capacités et leur éducation-dressage. La mise en place depuis trois ans du prélèvement sur livrets (40 euros pour 2018) a encore resserré les rangs. Aujourd'hui, les éleveurs produisent avec en ligne de mire la valorisation par le travail de leurs chevaux et donc pratiquement la totalité des Mérens sont destinés et vendus pour le marché du loisirs.

Production annuelle prévisionnelle

2018 : 260
2019 : 270
2020 : 280
2021 : 290
2022 : 300

Nous envisageons une reprise de l'augmentation de nos naissances car le Mérens et les orientations données nous permettent de voir l'avenir avec sérénité.

Le Mérens est déjà un cheval de loisir idéal et a tout pour garder cette place. C'est un cheval d'extérieur, fiable, facile à élever et à dresser. Notre envie de continuer à maintenir une pression de sélection sur le choix de nos reproducteurs nous amène à revoir notre règlement du concours d'approbation des étalons. Nous construisons un examen encore plus sélectif qui va nous permettre de qualifier des mâles ayant les qualités attendues pour être un cheval de loisirs complet sans, bien sûr, occulter les caractéristiques de race. Nous sommes particulièrement à l'écoute et appliquons les propositions faites par la SFET au travers du PEJET pour mieux qualifier et sélectionner nos chevaux.

Le Mérens s'exporte ; après la tenue de registres en Italie, Pays-Bas, Belgique et Suisse, l'année 2017 a vu une extension de nos activités en Allemagne et en Tchéquie, ce qui traduit l'ouverture de nouveaux marchés.

Nous prévoyons à terme d'accompagner nos éleveurs et nos juges pour améliorer le savoir de tous et de ce fait produire un Mérens de qualité. La formation est indispensable pour se maintenir dans le contexte d'un marché très concurrentiel.

Règlement du concours épreuve d'étalons de la race de Mérens

ARTICLE I

Le concours épreuve a pour but de démontrer la docilité, l'impulsion et la polyvalence des candidats étalons : il est l'une des références zootechniques exigibles en vue d'un examen par la commission d'approbation. Organisé par le SHERPA-France, il est ouvert aux entiers inscrits au stud-book de la race de Mérens.

Le concours épreuve se déroule chaque année selon le calendrier fixé par SHERPA France.

Les cavaliers doivent avoir une tenue correcte. Le port de la bombe est obligatoire ainsi que le gilet de protection dorsale pour l'épreuve montée à l'extérieur. Les éperons sont interdits.

Pour les épreuves montées, le mors de bride est interdit. Les protections des membres sont autorisées pour l'épreuve montée à l'extérieur.

Les participants aux différentes épreuves d'utilisation doivent être à jour de leur licence FFE et la présenter au jury avant le début des épreuves. De la même façon, tout propriétaire engageant un candidat doit présenter une attestation d'assurance de responsabilité civile avant le début des épreuves.

ARTICLE II

Un ou plusieurs concours sont organisés annuellement en des lieux et horaires fixés par la commission du stud-book.

Les propriétaires d'entiers stationnés à l'étranger sont tenus d'adresser les engagements un mois avant la date du concours auquel ils envisagent de participer tel que défini au paragraphe ci-dessus. Seuls seront admis les engagements d'entiers dont les propriétaires auront au préalable informé le président du stud-book français et le président de la commission d'approbation du pays de naissance du produit présenté et dans lequel est tenu officiellement un registre de la race Mérens. Les engagements aux concours épreuve doivent être adressés 10 jours avant la date du concours au SHERPA et enregistrés sur le site internet de la SFET.

ARTICLE III

Le concours est jugé par la commission nationale d'approbation des étalons Mérens composée de la façon suivante :

Trois éleveurs ou utilisateurs désignés par la commission du stud-book, dont le Président de la commission ou son représentant. Éventuellement d'un représentant de l'IFCE désigné par le directeur général, secrétaire.

Pour le jugement des épreuves, elle peut se faire assister d'experts désignés par la commission du stud-book.

ARTICLE IV

Le concours est ouvert aux entiers de 3 ans et plus, inscrits au stud-book du cheval de Mérens et pourvus d'un document d'identification validé par l'IFCE. Leur carte d'immatriculation doit être à jour.

La filiation doit avoir été vérifiée et déterminée compatible avant le concours épreuve conformément à l'article 10 du règlement du stud-book.

Ceux-ci sont répartis en deux sections : entiers de 3 ans, entiers de 4 ans et plus.

Un candidat étalon ne peut se présenter à plus de quatre concours, épreuves terminées. Dans la même année, un candidat étalon ne pourra participer au(x) concours épreuve que dans un seul pays.

ARTICLE V

Des concours nationaux destinés aux entiers de race de Mérens sont organisés avec pour objectif d'apprécier et d'évaluer le modèle et les aptitudes sous la selle avant le concours épreuves des étalons. Ils peuvent être qualificatifs pour l'accès au concours épreuve étalon selon les règles spécifiques à chaque pays ou seulement servir d'avis pour les propriétaires des sujets concernés.

Orientés vers une évaluation des aptitudes et de la morphologie, ces concours sont facultatifs et se déroulent à l'âge de :

Deux ans

- évaluation du modèle selon une approche synthétique.

Trois et plus

- évaluation du modèle selon la méthode du pointage.
- évaluation des aptitudes sous la selle.

À l'occasion des concours «d'évaluation» ci avant définis, des points de bonification par tranches de 0,5 point seront attribués par le jury aux entiers en fonction des notes obtenues :

- à l'âge de 2 ans : de 0,5 point à 2,5 points maximum.
- à l'âge de 3 ans : de 0,5 point à 3,5 points maximum. Les points obtenus aux concours «d'évaluation » se cumulent éventuellement et majorent le total des points acquis au concours épreuves des étalons. Les mâles âgés de quatre ans et plus non-vus à l'âge de 3 ans pourront également bénéficier de points de bonification.

ARTICLE VI

Contrôles divers.

L'identité de chaque cheval sera contrôlée avant le concours. Tous les chevaux devront être présentés en bonne condition physique et sanitaire, ceux qui ne satisferaient pas à ces conditions seront exclus par le président du jury. Par ailleurs, pour prendre part au concours, le cheval ne doit présenter dans ses tissus, fluides corporels ou excréteurs, aucune substance prohibée ou métaboliques de cette substance. Les animaux sous traitement vétérinaire ou sous délai d'attente ne peuvent en conséquence être présentés. Le président du jury peut décider par tirage au sort ou par choix direct, du contrôle de médication à effectuer sur un ou plusieurs des participants au concours.

ARTICLE VII

Modalités du concours épreuve

Le concours comporte quatre épreuves d'utilisation notées sur 20 et de coefficients identiques ainsi que des tests de comportement-éducation qui ne font pas l'objet d'une notation spécifique.

Ces tests ont pour but d'évaluer le niveau de docilité et d'éducation du cheval. Ces tests simples d'évaluation de l'éducation de base peuvent être, entre autres :

- l'acceptation d'un pansage complet,
- la facilité à donner les pieds,
- le comportement lors de la mise du filet,
- l'obéissance lors de la mise à la voiture avant la reprise attelée.

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres tests peuvent être demandés à l'initiative du jury.

Toutefois, tout comportement du cheval jugé dangereux ou inapproprié par la commission nationale d'approbation pourra être éliminatoire.

Les épreuves proposées aux candidats sont :

- l'épreuve de longe, obligatoire,
- l'épreuve de dressage monté,
- l'épreuve de dressage attelé,
- le parcours en terrain varié, obligatoire.

Le candidat devra réaliser selon son choix une des deux épreuves de dressage, montée ou attelée.

S'il le désire, il pourra se présenter sur ces deux épreuves. Dans ce cas, la meilleure note des deux épreuves sera retenue par la commission d'approbation.

Le candidat réalisant ces deux épreuves et ayant obtenu sur ces deux épreuves une note minimale de 13/20 se verra attribuer 3 points de bonifications supplémentaires pour valoriser sa polyvalence.

1/ Épreuve de longe

Le candidat étalon est présenté à la longe, en cercle, aux trois allures et aux deux mains. La notation sanctionnera en particulier les allures, les transitions, la docilité, la souplesse. Le galop est facultatif pour les sujets de 3 ans.

2/ Épreuve de dressage montée

Le candidat étalon est présenté monté, individuellement, aux trois allures dans un manège ou sur une carrière. Le déroulement de la présentation est précisé dans un document conçu et tenu à jour par SHERPA France (annexes RDM1 et RDM2). La notation sanctionnera en particulier, les allures, l'impulsion, l'équilibre et l'obéissance aux aides.

3/ Épreuve de dressage attelé

Le candidat étalon exécute une reprise simple d'attelage, dont le déroulé figure dans un document conçu et tenu à jour par SHERPA France (annexes RDA1 et RDA2). La notation sanctionnera en particulier la soumission, la régularité des allures et les transitions.

4/ Épreuve de parcours en terrain varié

L'objectif de cette épreuve est de mettre en valeur les qualités du candidat étalon face aux différentes difficultés qu'il peut rencontrer en extérieur. La notation sanctionnera en particulier l'obéissance, le comportement, le caractère, la générosité, la cadence, la régularité, la franchise, l'équilibre et l'adresse. Il est recherché un cheval confiant, peu émotif, disponible et coopératif se déplaçant avec facilité et performance. Le candidat étalon effectue un parcours comportant différents tests dont :

Une série de 12 exercices choisis parmi les tests de PEJET de la SFET dont obligatoirement un arrêt depuis le galop.

Un parcours de 7 obstacles naturels à réaliser au galop

- troncs,
- fossé,
- contre-haut,
- contre-bas,
- gué.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les désobéissances sur les exercices et le parcours d'obstacles entraîneront une pénalisation pouvant aller jusqu'à l'élimination du candidat dans le cas de trois refus sur le même obstacle.

Les candidats étalons qui n'auront pas terminé l'une des épreuves seront éliminés, ainsi que ceux ayant obtenu un total de points insuffisant.

ARTICLE VIII

Approbation des étalons

Le total des notes sera calculé par le système de la règle de trois pour passer les notes sur 200 points. Pour être présenté devant la commission d'approbation, le candidat étalon doit avoir obtenu un total minimum de :

- 135 points à trois ans,
- 145 points à quatre ans ou plus.

Les candidats étalons dont la taille au garrot s'écarte de plus de 5 cm de la taille souhaitée pour le standard (1,49 m, ou 1,50 m ferré) devront faire l'objet d'un examen plus particulier (sans être rédhibitoire à l'obtention de l'approbation, un tel écart concourt à un certain polymorphisme des sujets et à une perte d'homogénéité des sujets au regard du standard de la race).

La commission de stud-book demande à la commission d'approbation d'observer les préconisations suivantes dans une telle situation : si le cheval présenté démontre des qualités évidentes et recherchées dans la race (modèle, locomotion), il peut obtenir un avis favorable à l'approbation.

Le candidat étalon est examiné en main, à l'arrêt de profil puis en marche, au pas et au trot sur une piste triangulaire afin de juger sa conformation, ses aplombs et son type dans la race.

Jugé de façon analytique selon la méthode de pointage en vigueur, le modèle du candidat doit être suffisant. L'épreuve est éliminatoire, l'entier jugé insuffisant ne pourra obtenir l'approbation à la reproduction.

À l'issue de l'examen de modèle, l'entier est soit approuvé, soit ajourné. Cette décision d'approbation ou d'ajournement vaut dans chaque pays reconnu par le stud-book français du cheval de Mérens en application de l'article 4 du règlement du stud-book. La commission peut ajourner sa décision et demander que le candidat étalon lui soit de nouveau présenté à une échéance qu'elle fixe librement. Dans cette hypothèse, le cheval n'aura pas à effectuer de nouveau les épreuves d'utilisation.

Seuls les étalons qui auront été approuvés pourront reproduire dans la race.

Sur avis de la commission du stud-book, les entiers détenteurs de performances sportives de niveau national ou international peuvent être directement examinés par la commission d'approbation. Le relevé officiel des performances doit être adressé au Président de la commission du stud-book avec la demande d'examen par la commission.

L'approbation d'un candidat sera matérialisée par l'apposition d'une mention spécifique « ETALON APPROUVÉ » sur son document d'accompagnement.

Une mention spécifique à chaque épreuve d'utilisation réalisée avec succès (note supérieure à 13.5/20) sera apposée sur le document d'accompagnement :

- label dressage monté ;
- label dressage attelé ;
- label parcours en terrain varié.

Semaine des concours août 2018

Constat : peu de chevaux présentés par catégorie lors des concours locaux: épreuves et « classement » peu représentatif :

- Programme du week-end de Bouan réalisé dans la précipitation : valorisation moindre de chaque moment, de chaque présentation, discipline ou épreuve ; plus de temps pour réaliser d'autres épreuves
- Dispersion des énergies au cours de la semaine

Propositions : suppression de tous les concours locaux

Déroulé de la semaine :

Mercredi : Prat Bonrepaux

Concours épreuve étalons

Jeudi : Bouan

Matin

Modèle et allures mâles de 2 ans: qualification de tous les chevaux ayant points de bonification

Modèle et allures femelles de 1an: 1er tour qualification de 12 sujets (or et argent)

Modèle et allures femelles de 2ans: 1er tour qualification de 12 sujets (or et argent)

Après -midi

TTS SFET (1 an)

Éducation SFET (2 ans)

Cheval d'extérieur SFET

Vendredi : Bouan

Matin

Modèle et allures poulinières suitées: 2 sections -9 ans :+9 ans
1er tour qualification de 15 sujets (or et argent)

Après -midi

Cheval d'extérieur SFET (finalistes 3 ans obligatoires)

Samedi : Bouan

Matin

Finale 3 ans montés

Après-midi

Combiné

Étalons

SFET dressage monté ou autre 3-5 ans 6-18 ans

SFET dressage attelé ou autre (qualificatif pour l'épreuve d'attelage du dimanche) 3-5 ans
6-18 ans

Dimanche : Bouan

Matin

Modèle et allures femelles de 1an: championnat

Modèle et allures femelles de 2ans: championnat

Championnat Espoir Femelle : 1, 2 et 3 ans

Modèle et allures poulinières suitées: championnat

Championnat Espoir Mâle : les 2, 3, 4 et 5 ans

Championnat Sénior Mâle : allures diagonale au trot et ensuite modèle

Midi

Rappel des champions de chaque section : 6 chevaux

12 h 30 -13 h 00

Apéritif éleveurs et élus

Après-midi : dès 12 h 30 – 13 h 00

Ensemble des spectacles et épreuves d'utilisation

Éboulis

Derby

Tombola

Démarche de sélection - Rappel

Camarade, le 7 Juin 2018

Mesdames, Messieurs, chers amis éleveurs et étalonniers,

Comme indiqué lors de mon dernier courrier, dans le cadre du conservatoire du Patrimoine biologique régional en Occitanie, nous avons demandé un soutien auprès de la région Occitanie pour nous accompagner sur différentes démarches de sélection.

Nous souhaitons faire un état des lieux de notre population de reproducteurs mâles sur la résistance à la PSSM « syndrome coup de sang » ainsi qu'une recherche sur le génotypage (coloration, recherche gène noir et gène alezan).

Une aide représentant 80 % de la somme nous a été accordée.

Les chevaux concernés sont seulement les étalons approuvés dont le propriétaire est français.

Ces études permettront dans un premier temps de réaliser un état des lieux et à terme de mieux orienter les accouplements afin d'éviter l'expression de ces caractères.

Il était prévu de réaliser l'ensemble de ces analyses avec le laboratoire français Labogéna. En raison d'un brevet déposé sur la méthode d'analyse PSSM, Labogéna est dans le regret de nous informer qu'ils ne pourront pas honorer cette demande.

Pour les étalonniers qui ont déjà envoyés leurs prélèvements à Labogéna, ils n'ont rien de plus à réaliser car Labogéna va transmettre le prélèvement au laboratoire Laboklin pour réaliser l'analyse PSSM. Vous recevrez par la suite une facture de Laboklin.

Pour les étalonniers qui n'ont pas encore prélevés leurs chevaux, la procédure à suivre est la suivante :

Pour l'analyse de coloration (procédure chez Labogéna) :

- commander un kit de prélèvement (sang ou crins) à partir du site internet de Labogéna: <http://www.labogena.fr/fr/contact?obj=materiel> (les kits sont expédiés dans les 2 jours) ;
- faire prélever par votre vétérinaire votre (vos) étalon(s) ;
- retourner les prélèvements à Labogéna (adresse indiquée sur le kit) ;
- Paiement à Labogéna à réception du résultat.

Pour l'analyse PSSM (procédure chez Laboklin) :

- créer un compte labogen pour commander des tests ADN pour votre (vos) étalon(s). puisque vous êtes éleveur, enregistrez-vous et bénéficiez de des réductions sur plusieurs tests, en cliquant sur le lien suivant : <https://shop.labogen.com/fr/registerFC/index/sValidation/H> en suite vous recevrez un email d'activation de votre compte (1-2 jours), et à ce moment là, lors de votre connexion sur votre compte, vous verrez votre statut "éleveur".
- passez votre commande, paiement en ligne sécurisé par PayPal (la facture mensuelle vous est adressée après que les analyses aient été réalisées. Il est inutile de joindre un règlement, à la demande d'analyses. Les prix indiqués sur les formulaires d'analyses sont les tarifs H.T. en euros. Pour que Laboklin puisse éditer une facture H.T, il est nécessaire de communiquer lors de la première commande votre numéro de TVA intracommunautaire.
- vous recevez le matériel de prélèvement gratuitement par voie postale.
- faire prélever par votre vétérinaire votre (vos) étalon(s) ;
- retourner les prélèvements à LABOKLIN France, 35 rue du Général Mittelhauser, 67630 Lauterbourg.

À réception des résultats

Faire parvenir la copie des documents officiels, une facture de 120 euros TTC ainsi qu'une enveloppe affranchie complétée de votre adresse à :

Lilian RIVIERE – « Mounet » « Les Mérens d'Olmes » - 09290 CAMARADE.

La facture doit être établie à l'ordre du SHERPA France – Avenue du Général de Gaulle - 09000 Foix. Veuillez y rajouter le nom de l'étalon pour faciliter traçabilité du dossier.

Il est important de clôturer cette démarche sur l'année 2018, aussi vous voudrez bien me faire parvenir les documents officiels, la facture et l'enveloppe affranchie avant le 30 septembre 2018.

Les frais engagés comprenant les deux prélèvements ainsi qu'une partie de la visite vétérinaire à hauteur de 120 euros par étalon vous seront remboursés sur le mois de décembre. Pour information 96 euros sont financés par l'aide dont nous bénéficions et 24 euros sont portés par le SHERPA. Ces informations resteront confidentielles. Je tiens à préciser que ces prélèvements sont obligatoires si l'on veut avoir des résultats exploitables. Il en va également de notre crédibilité auprès du conseil régional pour que l'on puisse le solliciter à l'avenir pour de nouvelles aides. C'est dans ce sens que la participation de tous est obligatoire pour réussir !

Je suis à votre disposition pour de plus amples informations.

Veillez agréer Mesdames, Messieurs, chers amis mes sincères salutations.

Lilian RIVIERE, Président du Stud-book Mérens (06 08 92 07 19)

Présentation de la nouvelle organisation des concours par Catherine ALZIEU



CALENDRIER DES CONCOURS 2018



SHERPA France et Midi-Pyrénées

SHERPA	DATE	Heure	CONCOURS	LIEUX	ÂGÉS
3 ANS et + MONTES ENTIERES					
SHERPA France	25-mai	9h	SFET	Domaine de BE RANSES	
3 ANS MONTES					
SHERPA SF	18-mai	9h	SFET	LES PUJOLS	
SHERPA SF	8-juil	9h	SFET	MAVE	
QUALIFICATIONS LOISIR					
SHERPA SF	16-août		SFET	BOJAN	
SHERPA SF	17-août		SFET (français 3 ans obligatoires)	BOJAN	
ELEVAGE					
SHERPA SF	16-août	14 h 00	SFET (mâles 2 ans - femelles 1-2 ans)	BOJAN	
SHERPA SF	17-août	10 h	SFET (poulinères suitées)	BOJAN	
ÉPREUVE ETALON					
SHERPA France	15-août	9 h	SFET	PRAT-BONREPUR	
NATIONAL POUICHES 1 AN					
SHERPA France	18-août 9h		SFET	BOJAN	
NATIONAL POUICHES 2 ANS					
SHERPA France	19-août 10h		SFET	BOJAN	
NATIONAL POUINÈRES SUITEES					
SHERPA France	18-août 11h		SFET	BOJAN	
NATIONAL ENTIERES 2 ANS					
SHERPA France	18-août	9 h	SFET	BOJAN	
NATIONAL 3 ANS MONTES					
SHERPA France	18-août		SFET	BOJAN	
NATIONAL ETALONS					
SHERPA France	18-août		SFET	BOJAN	

Le commission Concours et Manifestations

Le Président du Stud-book : Lilian RIVIERE

Nouvelle organisation du SHERPA France

Renouvellement du tiers sortant

Tiers sortant en 2018 : Thierry BOSC, Olivier DENECHÉAU, Romain DESBRUÈRES, Alain RIVIÈRE, Myriam ROUSSEL, Didier ICRE.

Thierry BOSC ne se représentait pas, Romain DESBRUÈRES et Myriam ROUSSEL ne sont plus délégués du SHERPA Midi Pyrénées.

Ont été élus ou réélus : Olivier DENECHÉAU, Alain RIVIÈRE, Didier ICRE, Catherine BISOTTO-BOIS, Sophie ALZIEU, Nathalie HUMHAUER.

Élection du bureau

Assesseurs : Catherine BISOTTO-BOIS, Jean Daniel BERGES.

Catherine ALZIEU était la seule candidate au poste de président. L'élection a eu lieu à bulletin secret, elle à été élu par 14 voix pour, 7 voix contre, 1 nul.

Les autres membres du bureau ont été élus à main levée à l'unanimité.

- première vice présidente : Isabelle VANARA
- deuxième vice président : Jean Daniel BERGES
- trésorier : Serge FAUCET
- trésorière adjoint : Sophie ALZIEU
- secrétaire : Raoul SAGNES
- secrétaire adjoint : Nathalie VANARA

CONSEILS D'ADMINISTRATION
S.H.E.R.P.A France



2
0
1
8

C.A FRANCE 2018			
ALZIEU	Cathy	M-P	1
ALZIEU	Sophie	M-P	2
BERGES	Jean-Daniel	M-P	3
BISOTTO-BOIS	Catherine	S-E	4
CANITROT	Morgane	S-E	5
DENECHÉAU	Olivier	ICL	6
FAUCET	Serge	M-P	7
HUSTACHE	Laurent	RA	8
ICRE	Didier	M-P	9
LAMIRAULT	Cécile	Auv	10
LE NOHAIC	Philippe	Bret.	11
LEBOUCHER	Charles	Poit- Ch	12
MATHIEU	Sonia	ICL	13
PAQUIN	Xavier	M-P	14
RAPIN	Elisabeth	RA	15
RIVIERE	Alain	M-P	16
RIVIERE	Lilian	M-P	17
SAGNES	Raoul	Ad- Dir.	18
SANCTOS	Nathalie	RA	19
SUBERCAZE	Léonie	M-P	20
UMHAUER	Nathalie	M-P	21
VANARA	Nathalie	Aquit.	22
VANARA	Isabelle	ICL	23

BUREAU SHERPA France

Assemblée générale du 16 juin 2018

BUREAU SHERPA France 2018	
1	Présidente ALZIEU Catherine
2	1 Vice-Présidente VANARA Isabelle
3	2 Vice-Président BERGES Jean-Daniel
4	Secrétaire SAGNES Raoul
5	Secrétaire-Adjointe VANARA Nathalie
6	Trésorier FAUCET Serge
7	Trésorière Adjointe ALZIEU Sophie

COMMISSION DU STUD BOOK	
Membres	
1	ALZIEU Cathherine
2	ICRE Didier
3	LAFFITTE.Thierry
4	PAQUIN Xavier
5	RIVIERE Alain
6	RIVIERE Lilian Président délégué
7	
IFCE Secrétaire GAROT Alain	
IFCE ARNAUD Cécile	
DDCSPP	
Expert FERNANDEZ Serge	
S-B Etra PAYS BAS	VAN DEN DOP Hanneke
S-B Etranger Italie	FACELLI Roberto

COMMISSION D'APPROBATION	
1	ALZIEU Cathherine
2	ICRE Didier
3	LAFFITTE.Thierry
4	PAQUIN Xavier
5	RIVIERE Alain
6	RIVIERE Lilian
7	

JUGES Spécialistes de fait	
1	ALZIEU Jean-Pierre
2	FERNANDEZ Serge
3	ICRE Didier
4	RIVIERE Alain
5	RIVIERE Lilian

JUGES TITULAIRES		
1	BURYG ALZIEU.C	8
2	CARRIERE.C ALZIEU.S	9
3	DESBRUERES.R CUVILLIER.J	10
4	FAUCET.S FOISNELS	11
5	LAFFITTE.T GOUIN.F	12
6	SAGNES.R GIBAND.P	12
7		13

Activités SHERPA Régionaux 2017

SHERPA Rhône-Alpes

Assemblée générale du 26/11/2017

1 Rapport moral

- Journée homéopathie le 28/01 avec le vétérinaire Pierre Trichot où 18 participants se sont retrouvés dans une salle communale de Miribel les Echelles. Belle journée enrichissante. Pourquoi pas une 2^{ème} journée d'approfondissement.
- Randonnée dans l'Oisans 17 et 18/06
17 cavaliers étaient présents et 4 personnes à pied. Un beau week end sous un soleil radieux et une convivialité toujours au rendez-vous
- Concours de race le 5/08 et 06/08 fête des foins
Belle édition 2017 - 26 chevaux présents et 4 poulains. Une belle implication et initiative de chacun sur tout le week end et sur les présentations du dimanche. Beaucoup de travail tant au niveau des chevaux que des cavaliers avec de très beaux costumes.
Des chevaux qualifiés pour Bouan
J'en parlerai plus dans le bilan du concours
- Comice agricole le 26 et 27 août à Sassenage
Présence le samedi d'Azur du Vercors où il fut monté sur la carrière par sa cavalière Elora, et présence le dimanche de Tsunami de Besse attelé, mené par Laurent et Comette de Besse montée par Hugo Hustache
Beau week end sur un lieu où la foule était présente
- Equitalyon
Présence active sur ce salon des Mérens. 8 chevaux + 1 pouliche- présence de Birbal des Granges pour la qualification loisirs.
De nombreux passages par jour 3 à 4 sur les carrières
Stand Mérens Rhône Alpes

Une petite parenthèse pour féliciter Azur du Vercors champion suprême de la race cette année à Bouan
Elinka du Chomat 1^{ère} jument des 3 ans montés à Bouan, Everest 1^{er} hongre des 3 ans montés à Bouan
Pour féliciter Spartacus du Fouan champion de la race en Italie
Et Azur du Vercors 1^{er} des entiers montés

2 - Rapport financier

3 - Renouvellement du conseil d'administration et du bureau

Cendrine, Daniel, Gérard Rémy et Philippe Giband (remplaçant d'Alain Bondetti)

4 - Bilan du concours d'élevage 2017 et propositions pour 2018

SHERPA Midi-Pyrénées

SHERPA Sud-Est

Comptes-rendus 2017 non disponibles.

SHERPA Auvergne

Les éleveurs utilisateurs auvergnats se sont investis à différents niveaux pour leur plaisir et la promotion du cheval de Mérens. Les 2 et 3 décembre, le plus grand rassemblement de chevaux de Mérens a eu lieu aux écuries des 1001 pattes du Clos de Vic-Le-Comte, chez Karen Marcel. Sous la neige, randonnée le premier jour puis épreuves de type label loisir la seconde journée. L'élevage du Goa y était bien représenté. Sur le plan de l'élevage, 3 étalons sont en activité en saillies ouvertes : BOURGEON DU POUECH (Réal de Sié et Légende du Pouech par Polisson de Lafite à Karen Marcel, Puy de Dôme), SOLEDAD DEL YO (Darius Fantilhou et Gasconne par Segur du Coyt à Lionel et Delphine Lavelle, Puy de Dôme) et ATCHOUM DU MARLET (par Vacarme et Laia de Theix par Espoir d'Olmes à Frédérique Guoin, Haute-Loire). Les éleveurs à titre individuel poursuivent leurs activités d'équitation de loisir, de tourisme équestre ou d'attelage et se distinguent dans leurs catégories. On note la participation aux jurys en Ariège de Frédérique Guoin ou en Ile de France de Cécile Lamirault.

Le bureau du Sherpa Auvergne est constitué - par son assemblée générale tenue à Aydat (63) - de Cécile Lamirault, présidente, de Christine Ravel, trésorière et de Claire Stach, secrétaire. Je profite de ce mot pour vous remercier de votre investissement pour la race. En ces années difficiles à recruter des bénévoles, je suis heureuse et apprécie de pouvoir m'appuyer sur vous.

L'année 2018 du SHERPA Auvergne s'annonce bien plus dynamique que 2017, nous pourrons bientôt vous envoyer 4 petits articles pour la revue d'après Bouan : 1/ 1^e salon du cheval de Clermont Ferrand fin juin 2018, 2/ rassemblement des 2 et 3 décembre 2017 à Vic le Comte, 3/ participation à une qualification loisir d'une nouvelle adhérente, juillet 2018, 4/ assemblée générale 2018 à Aydat et visites d'élevages en mars 2018.

SHERPA Bretagne

- Organisation de la fête du Mérens avec un concours modèle et allures (hors SFET car pas assez de chevaux) couplé comme tous les ans avec une présentation des différentes activités et utilisations. Cette année, cela a été fait en parallèle d'un concours officiel d'extrême race, ce qui a permis d'avoir environ 15 Mérens présents sur le site (participants au concours d'équitation, démonstration d'utilisation, poulinières et poulains, étalon Voltaire);
- Participation aux 1 000 sabots de Lamballe (20 000 spectateurs);
- Participation à la fête du cheval à Fouesnant.

SHERPA Mérens d'Aquitaine

- Assemblée générale 2018 le 5-6 mai à Barcus (entre 25 et 30 participants). Président : Nathalie VANARA, trésorière : Marie BORELLO, secrétaire : Florence PINQUE.
- Le SHERPA Nouvelle Aquitaine représente le SHERPA Mérens d'Aquitaine et le SHERPA Poitou-Charentes devant les instances administratives (notamment L'AECNA : association des Éleveurs de chevaux Nouvelle Aquitaine).
- Ateliers de médiation animale facilitée par le Mérens, accompagnement de propriétaires de chevaux de Mérens : éducation et rééducation, stages et formations (Marie BORELLO)
- Élevage (Christian DA'ROS, Nathalie VANARA)
- Rallyes (Christian Da'ROS, Laeticia BOT, Jean-Marc BRUGIÈRE, Élisabeth DOSE)
- Randonnées : route de Dartagnan (Jacques CAPDEVIELLE)
- Utilisation (Laeticia DUPEYRON, Florence PINQUE)
- Entretien des espaces agricoles par le Mérens (Jacky LERIS, Marie-Annick HIRIBURU, Jean-Jacques LACOSTE)
- Salons : salon du cheval d'Albi (Jean-Marc BRUGIÈRE, Élisabeth DOSE)
-

SHERPA Ile de France - Centre - Pays de la Loire

- Nov. 2017 – Défilé dans Paris, 1 attelage en paire, QUENZO DE FOUGE et VIVALDI DE THEURET menés par Gérard et Eliane Lantenois
- Août 2017 – Participation à Bouan, permanence SHERPA ICL tenue par Sonia Mathieu et Olivier & Chantal Dénécheau, COSMOS DE SOLUSTHEL passe étalon, ELFIE d'IGORANDA au concours des 3 ans
- Juillet 2017 – Equirando à Bourg-en-Bresse, 2 équipes : 1/ Étienne de Tocqueville avec 3 chevaux dont 2 de bât (!), 2/ Mireille et Anna Vanara
- Juin 2017 – Journées régionales ICL : randonnée, assemblée générale, concours d'élevage (problème récurrent d'un effectif réduit)
- 4 foires et salons pendant l'année, dont un salon à l'étranger : salon d'Heppenheim en Allemagne par Pierre & Tania Fosse, élevage alsacien ; foires de Montdidier, d'Abbeville et de Croixrault par Virginie Dercourt (Somme) avec notamment l'étalon JILGUERO DE BESEDES
- Saison de TREC : Étienne de Tocqueville avec UT DU COYT a notamment participé à 4 épreuves qualificatives puis au Championnat de France (classé 11^e) ; Anne Vanara a notamment couru 2 épreuves qualificatives avec THESÉE DU TROTTIS et 1 avec BELINA DU TROTTIS

SHERPA Poitou-Charentes

Le samedi 5 août 2017, a eu lieu notre traditionnel concours d'élevage à Romagne (86). Nous avons retrouvés un joli lot de chevaux de Mérens qui sont passés sous l'oeil avisé de nos juges Catherine et Jean-Pierre ALZIEU. Certains des chevaux présentés ont été sélectionnés pour participer à la finale de Bouan ce qui est très prometteur pour la région Poitou-Charentes. Chaque année, ce concours prend de l'ampleur ce qui fait que nous encourage à continuer malgré nos faibles effectifs, cette année environ une quinzaine de chevaux inscrits certains en catégorie Excellence et d'autres à l'Equidés cup.

À suivi, le week end du 1 au 3 septembre 2017, la foire exposition et le comice agricole de Barbezieux où nous avons eu le privilège de tenir notre stand et d'exposer nos beaux Mérens devant 25 000 spectateurs ! M. Pascal LEPAPE, a présenté la race à travers une démonstration d'attelage en paire sur le ring d'honneur tandis que d'autres éleveurs ont présentés leurs chevaux en main ou montés.

Activités des commissions

Commission revue

La décision de distribuer individuellement la revue dans des délais corrects a été adoptée, si pour des raisons budgétaires des économies devaient être faites nous irions vers la publication d'une unique revue/an.

Autres

Cf. revue SHERPA France à paraître à la fin de l'année 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée décide d'un commun accord de lever la séance. De l'assemblée générale, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et les deux secrétaires de séance.

Le 27 juillet 2018

Catherine Alzieu



Raoul SAGNES



Nathalie VANARA

